



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport
Rue de l'Hôpital 1, 1701 Fribourg

Direction de l'instruction publique, de la culture et
du sport DICS
Direktion für Erziehung, Kultur und Sport EKSD

Rue de l'Hôpital 1, 1701 Fribourg

T +41 26 305 12 06, F +41 26 305 12 14
www.fr.ch/dics

Aux destinataires de la consultation
selon la liste annexée

Fribourg, le 25 juin 2015

Mise en consultation de l'avant-projet de loi sur la pédagogie spécialisée

Madame,
Monsieur,

Dans la séance du 22 juin 2015, le Conseil d'Etat a autorisé la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport à mettre en consultation l'avant-projet de loi sur la pédagogie spécialisée, qui repose sur le Concept cantonal pour la pédagogie spécialisée dans le canton de Fribourg (ci-après : le Concept cantonal), adopté le 16 mars 2015 par le Conseil d'Etat, ainsi que sur l'Accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée du 25 octobre 2007, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2011. Il s'agit, à cette occasion, de solliciter les observations et remarques des différents partenaires de cet important domaine de la scolarité fribourgeoise.

Cet avant-projet, qui a été élaboré en premier lieu par un groupe de travail, puis par la DICS entre 2014 et 2015, vise à organiser toutes les mesures de pédagogie spécialisée offertes dans le canton en vue d'assurer une offre minimale de pédagogie spécialisée suite à l'entrée en vigueur de la RPT et de favoriser l'intégration des élèves en situation de handicap dans l'école ordinaire conformément à l'Accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée du 25 octobre 2007 auquel le canton de Fribourg a adhéré le 16 décembre 2009. L'avant-projet est coordonné avec la loi scolaire ainsi qu'avec le projet de règlement de la loi scolaire (RLS), actuellement en procédure de consultation.

En bref, il est l'expression légale et juridique du Concept cantonal, document sur lequel vous aviez été consulté en août 2012.

Ci-joint vous trouverez les documents concernant cette mise en consultation. Ils sont également à votre disposition sur le site de l'Etat de Fribourg à l'adresse : <http://www.fr.ch/consultations>

L'Accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée du 25 octobre 2007 peut être téléchargé sur le lien suivant :
http://www.edudoc.ch/static/web/aktuell/medienmitt/konk_sonder_web_f.pdf

Vous êtes invités à envoyer votre **prise de position jusqu'au 15 octobre 2015**, de préférence par courrier électronique, à l'adresse suivante :

herbert.wicht@fr.ch

Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide (SESAM)
DICS, Rue de l'Hôpital 1
1701 Fribourg

Une référence aux articles que vous commentez nous sera très utile pour le dépouillement des réponses.

Pour tout complément d'information concernant cette procédure de consultation, nous vous prions de vous adresser à M. Herbert Wicht, Chef de service du SESAM, (Tél. 026 305 40 70 ou herbert.wicht@fr.ch) ou à M. Laurent Passer, Conseiller juridique DICS (Tél. 026 305 12 20 ou laurent.passer@fr.ch).

Nous vous remercions d'avance de votre précieuse collaboration et vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.



Jean-Pierre Siggen
Conseiller d'Etat, Directeur

Annexes :

—

Liste des instances consultées
Avant-projet de loi sur la pédagogie spécialisée